

À vélo / à pied

Grâce à un réseau de pistes cyclables très bien développé, il est très agréable de faire du vélo dans le canton d'Argovie. De nombreux employés utilisent le vélo pour se rendre au travail. Il existe des sentiers de randonnées spéciaux pour les piétons et les promeneurs.

En route à pied ou avec son vélo (Velo)

Les villes et villages argoviens sont attrayants pour les cyclistes et les piétons et surtout relativement sûrs. C'est pourquoi, beaucoup de personnes renoncent à la voiture lorsqu'il s'agit de parcourir de courtes distances. On trouve à plusieurs endroits des pistes cyclables spéciales ou des voies cyclables. Les piétons ont toujours la priorité sur tous les véhicules lorsqu'ils s'engagent sur les passages pour piétons (sauf lorsque la traversée est réglée par un feu de signalisation). Le canton d'Argovie offre de nombreux et beaux chemins et sentiers de randonnées, qui peuvent être explorés pendant le temps libre. Les sentiers de randonnées sont indiqués par des panneaux indicateurs jaunes.

Règles pour les cyclistes

Pour circuler à vélo en Suisse, il n'est pas nécessaire d'avoir un permis spécial ni de passer un test. En générale, on applique les mêmes règles de circulation que pour les automobilistes. Lorsque des voies ou des chemins cyclables spécifiques sont à disposition, ils doivent être utilisés. Le vélo doit être en état de marche (deux bons freins, une sonnette, des réflecteurs avant et arrière ainsi qu'aux pédales, une lumière à l'avant et à l'arrière). Il n'existe aucune obligation de porter un casque, mais cela est recommandé. Les cyclistes devraient dans tous les cas conclure une assurance responsabilité civile privée pour les dommages causés (aux personnes et aux objets).

Apprendre à conduire un vélo

Celui qui souhaite apprendre à conduire un vélo peut prendre un cours. Les cours sont proposés dans toutes les régions du canton par la société Pro Velo (Pro Velo). Pour le migrants, certaines communes proposent des cours spéciaux. On trouve des vélos d'occasion bon marché lors des bourses aux vélos (Velobörsen)

Transport de vélo

Celui qui souhaite transporter son vélo dans le train ou le bus a besoin d'un billet spécial. Il n'est pas toujours et partout possible de prendre un vélo avec soi. Parfois, il est nécessaire de réserver une place pour vélo dans les trains.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.marhaban-aargau.ch/fr/mobilite/a-velo--a-pied